



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019**

## **PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 2 octobre 2019 à 19h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée.

Les membres du conseil absents sont :

monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Dawn Charles.  
Leur absence est motivée.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

### **Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

### **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2019-10-229

#### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019 À 19H**

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2019
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
  - 4.1 États financiers se terminant le 19 septembre 2019
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Permanence de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de directeur général et secrétaire-trésorier
- 8.2 Autorisation au conseiller en urbanisme et environnement d'appliquer l'ensemble des dispositions des règlements municipaux, d'émettre des constats d'infraction dans le cadre de son mandat et d'agir à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme
- 8.3 Autorisation à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer les documents officiels de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2019-109 visant l'implantation d'un abri d'auto permanent pour la propriété située au 51, chemin Barmel
- 8.5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2019-110 visant l'implantation d'une galerie pour la propriété située au 128, chemin du lac Hughes
- 8.6 Dossier PIIA 2019-013 visant la construction d'une serre en usage principal de production "Prod-01" sur la propriété située au 36, chemin Black
- 8.7 Dossier PIIA 2019-014 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 206 899 du cadastre du Québec, situé en bordure du chemin du lac Hughes
- 8.8 Dossier PIIA 2019-015 visant la construction d'un garage non attenant sur le lot 3 206 899 du cadastre du Québec, situé en bordure du chemin du lac Hughes
- 8.9 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels: construction neuve située sur le lot 3 206 899 du cadastre du Québec
- 8.10 Attribution du montant compensatoire prévu à la résolution 2019-09-226 au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
- 8.11 Adoption du règlement portant le numéro 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils
- 8.12 Adoption du règlement portant le numéro 2019-02 concernant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux
- 8.13 Proclamation de la Municipalité de Mille-Isles alliée contre la violence conjugale
- 8.14 Adjudication du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et résidus encombrants que pour partie seulement - HY201908-095
- 8.15 Autorisation de paiement à l'entreprise Maxi-métal inc.
- 8.16 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés - Association des propriétaires du chemin des Becs-Scie Ouest
- 8.17 Cession à la Municipalité du lot numéro 3 208 325 du cadastre du Québec en paiement des taxes foncières impayées
- 8.18 Demande au gouvernement du Québec d'initier et mettre sur pied un Programme national de gestion du myriophylle en épi et appui de la déclaration de l'Alliance pour la création d'un tel programme
- 8.19 Engagement du respect des modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

- pour les années 2019 à 2023
- 8.20 Demande à la MRC d'Argenteuil pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles de participer au Programme de récupération hors foyer d'Éco-Entreprises Québec et de déposer une demande d'aide financière auprès de Tricentris, dans le cadre de son programme d'amélioration de la performance pour l'année 2019
- 8.21 Dépouillement de l'arbre de Noël - allocation d'un budget d'opération
- 8.22 Représentations à l'assemblée publique de Scouts Canada prévue le 23 octobre 2019 visant à proposer un bail emphytéotique pour l'utilisation de la Réserve Scout Tamaracouta
- 8.23 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
9. **Période de questions**
10. **Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

### 2. Adoption des procès-verbaux

2019-10-230

#### 2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2019**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2019.

**ADOPTÉE.**

2019-10-231

#### 2.2 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

2019-10-232

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

### 3. **Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de septembre 2019.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de septembre 2019 totalisant **204 463,39 \$**, et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois de septembre 2019.

**ADOPTÉE.**

### 4. **États financiers**

#### 4.1 **États financiers se terminant le 19 septembre 2019**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 19 septembre 2019.

### 5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de septembre 2019 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

### 6. **Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

#### Communication :

Le prochain Mille-Isles Express sera publié le 18 octobre 2019. Vous y trouverez notamment le formulaire pour l'inscription des enfants au dépouillement de l'arbre de Noël qui aura lieu le 8 décembre 2019

#### **Guignolée :**

Nous invitons les citoyens à venir porter les denrées non périssables à la Municipalité. Par ailleurs, tout citoyen intéressé à participer bénévolement à la collecte des denrées sur le territoire peut donner son nom à madame Darina Bélanger. La guignolée passerait le 16 novembre, la date reste à être confirmée. Vous pouvez faciliter la collecte en mettant vos denrées dans un sac réutilisable que vous avez en trop. Il sera réutilisé par un bénéficiaire suite à votre générosité. Merci de poser ce geste qui contribue en plus à la lutte aux changements climatiques.



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

## Voirie et infrastructure :

Des travaux d'infrastructures routières, notamment des remplacements de ponceaux, seront effectués au mois d'octobre sur le chemin Mille-Isles Ouest et sur le chemin de la Côte Saint-Joseph. Des fermetures de chemins d'une période d'une semaine seront donc à prévoir dans les deux cas. Le détour requis sera bien identifié.

## Sécurité publique :

Le camion mini autopompe du Service de sécurité incendie a été inspecté par le directeur du Service, monsieur Alain Charbonneau, et nous sera livré très bientôt. La Municipalité tient également à rappeler aux récidivistes qui font répétitivement des feux dangereux et incontrôlables en plein air qu'un règlement est en vigueur et que des amendes importantes peuvent leur être imposées.

## Loisirs et vie communautaire :

La soirée cinéma en plein air qui a eu lieu le 21 septembre 2019 fut un grand succès. Une quarantaine de citoyens se sont réunis pour visionner une projection du film Aladdin. Quant à la fête d'Halloween, elle se tiendra à l'hôtel de ville le samedi 26 octobre 2019 à partir de 13h30 où plusieurs activités thématiques seront offertes aux enfants et leurs parents.

## Urbanisme :

La présente période pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement est fort occupée. Considérant la restructuration du Service, nous vous demandons d'être patients dans le délai de réponse pour le traitement des dossiers. Le Service tente par tous les moyens que les citoyens n'en ressentent pas les changements.

## Environnement :

La Municipalité tient à vous rappeler que nous récupérons les bouchons de liège, les batteries, et les crayons brisés ou vides, à des fins de recyclage au bureau de l'hôtel de ville. D'ailleurs, depuis que la Municipalité dispose du contenant de récupération de liège, 1 envoi a été fait à l'entreprise Recork, pour un total de 23 lbs et environ 1000 bouchons. Nous pouvons être très fières de notre contribution. Mais surtout, il faut continuer!

## Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

- La vente pour taxes a permis à la Municipalité de récupérer plus de 100 000 \$ ;
- Les travaux sur le chemin de Mille-Isles, principalement entre le chemin Cambria et le chemin Black devraient débuter au début du printemps, selon le MTQ ;
- La présente séance est la dernière que je préside. Je remettrai ma démission dans les prochains jours, après 6 ans à la mairie, pour des raisons personnelles. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

### 7. Dépôt de rapports

#### 7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois août 2019.

#### 7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'août 2019.

#### 7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux qui précise la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de septembre 2019.

### 8. Affaires diverses

#### 8.1 *Permanence de monsieur Pierre-Luc Nadeau à titre de directeur général et secrétaire-trésorier*

**Considérant** que monsieur Pierre-Luc Nadeau a été embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par la résolution numéro 2019-03-068 ;

**Considérant** que la résolution d'embauche précise que monsieur Nadeau doit traverser avec succès une période de probation de six (6) mois avant d'obtenir le statut d'employé permanent au sein de l'équipe municipale ;

**Considérant** que monsieur Nadeau a traversé avec succès sa période de probation et que le conseil municipal est satisfait de son travail.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ACCORDER** à monsieur Pierre-Luc Nadeau sa permanence à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

2019-10-233



No de résolution  
ou annotation

2019-10-234

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

**8.2 Autorisation au conseiller en urbanisme et environnement d'appliquer l'ensemble des dispositions des règlements municipaux, d'émettre des constats d'infraction dans le cadre de son mandat et d'agir à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme**

**Considérant** que monsieur David Roy a été nommé au poste de conseiller en urbanisme et environnement par la résolution numéro 2019-09-203 ;

**Considérant** que le bon fonctionnement des opérations urbanistiques de la Municipalité de Mille-Isles exige de désigner le conseiller en urbanisme et environnement comme responsable de l'application de l'ensemble des dispositions prévues aux règlements municipaux ;

**Considérant** que le conseiller en urbanisme et environnement devient le secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** qu'une récente décision rendue par la cour municipale à l'effet que chacune des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil doit adopter une résolution autorisant spécifiquement des employés à émettre des constats d'infraction ;

**Considérant** que la présente autorise spécifiquement le conseiller en urbanisme et environnement à émettre des constats d'infraction dans le cadre de son mandat à la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** monsieur David Roy, conseiller en urbanisme et environnement, à appliquer l'ensemble des dispositions des règlements municipaux, à émettre les constats d'infractions, dans le cadre de son mandat à la Municipalité et à agir à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE.**

2019-10-235

**8.3 Autorisation à madame Andrée-Ann LaRocque, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer les documents officiels de la Municipalité de Mille-Isles**

**Considérant** que madame Andrée-Ann LaRocque a été nommée directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe par la résolution numéro 2019-08-181 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'adopter une résolution autorisant madame LaRocque à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer les documents officiels de la Municipalité de Mille-Isles en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** madame Andrée-Ann LaRocque à signer les documents officiels de la Municipalité de Mille-Isles en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

2019-10-236

### **8.4 Demande de dérogation mineure numéro DM-2019-109 visant l'implantation d'un abri d'auto permanent pour la propriété située au 51, chemin Barmel**

**Considérant** que la demande vise l'implantation d'un abri d'auto permanent à une distance de 1,08 mètre de la ligne latérale de lot plutôt qu'à 5 mètres et à une distance de 0,50 mètre et 0,76 mètre entre les bâtiments plutôt que 2 mètres, sur la propriété située au 51, chemin Barmel ;

**Considérant** que les propriétaires utilisent cette propriété de façon saisonnière ;

**Considérant** que la superficie totale du lot et son aménagement existant restreignent toute implantation de bâtiment accessoire ;

**Considérant** qu'ils construisent cet abri d'auto permanent en remplacement de leur abri d'auto hivernal temporaire afin de réduire l'entretien en période hivernale ;

**Considérant** que les propriétaires ont reçus l'approbation écrite de leur voisin concernant ce projet ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi des demandeurs ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 septembre 2019 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2019-109 visant l'implantation d'un abri d'auto permanent sur la propriété située au 51, chemin Barmel, à une distance de 1,08 mètre de la ligne latérale de lot plutôt qu'à 5 mètres et à une distance de 0,50 mètre et 0,76 mètre entre les bâtiments plutôt que 2 mètres, aux conditions suivantes :

- a) *Que la structure du bâtiment ne soit jamais fermée, ni même à 50 % tel qu'autorisé à la réglementation, afin de diminuer l'impact visuel de la structure et faciliter le libre passage des personnes entre les bâtiments ; et*
- b) *Que le revêtement de toiture soit de la même couleur ou qui s'apparente à celui de la résidence.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

2019-10-237

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

**8.5** ***Demande de dérogation mineure numéro DM-2019-110 visant l'implantation d'une galerie, pour la propriété située au 128, chemin du lac Hughes***

**Considérant** l'implantation d'une galerie dans la bande de protection riveraine, à une distance de 0,2 mètre de la ligne de lot arrière plutôt qu'à 13 mètres et à 0,82 mètre de la ligne de lot latérale plutôt que 8 mètres et l'implantation d'un escalier à 0,91 mètre de la ligne de lot latérale plutôt que 8 mètres sur la propriété située au 128, chemin du lac Hughes ;

**Considérant** que compte tenu que l'ensemble de la propriété est située dans la bande de protection riveraine, tout ajout au bâtiment ou toute nouvelle construction nécessite une demande de dérogation mineure ;

**Considérant** que le bâtiment est abandonné depuis plusieurs années et que les propriétaires souhaitent le rénover pour l'utiliser de façon saisonnière ;

**Considérant** que l'implantation de la galerie à l'arrière est requise pour l'aménagement d'une sortie de secours secondaire ;

**Considérant** que la bande de protection riveraine est déjà artificialisée avec une base de béton et que l'implantation de pilotis aura peu d'effet sur le lac Hughes ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 septembre 2019 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure numéro DM-2019-110 pour la propriété située au 128, chemin du lac Hughes, afin d'autoriser l'implantation d'une galerie dans la bande de protection riveraine, à une distance de 0,2 mètre de la ligne de lot arrière plutôt qu'à 13 mètres et à 0,82 mètre de la ligne de lot latérale plutôt que 8 mètres et l'implantation d'un escalier à 0,91 mètre de la ligne de lot latérale plutôt que 8 mètres, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**8.6** ***Demande PIIA 2019-013 concernant la construction d'une serre en usage principal de production "Prod-01" sur la propriété située au 36, chemin Black***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une serre en usage principal de production "Prod-01" situé sur la propriété située au 36, chemin Black ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

**Considérant** que les propriétaires ont soumis des documents complets démontrant la conformité de la construction avec la réglementation applicable ;

**Considérant** que ce projet de construction d'une serre en usage principal de production "Prod-01" est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une serre en usage principal de production "Prod-01" sur la propriété située au 36, chemin Black, conformément au dossier PIIA 2019-013.

**ADOPTÉE.**

2019-10-239

**8.7** ***Dossier PIIA 2019-014 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 206 899 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Hughes***

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 206 899 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Hughes ;

**Considérant** que ce projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 206 899 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Hughes, conformément au dossier PIIA 2019-014.

**ADOPTÉE.**

2019-10-240

**8.8** ***Dossier PIIA 2019-015 concernant la construction d'un garage non attenant sur le lot 3 206 899 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Hughes***

**Considérant** que le projet vise la construction d'un garage non attenant situé sur le lot 3 206 899 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Hughes ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

**Considérant** que ce projet de la construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

**Considérant** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'un garage non attenant sur le lot 3 206 899 du cadastre du Québec, situé en bordure du chemin du lac Hughes, conformément au dossier PIIA 2019-015.

**ADOPTÉE.**

2019-10-241

**8.9 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : construction neuve située sur le lot 3 206 899 du cadastre du Québec**

**Considérant** que les demandeurs, *madame Dina Dagher et monsieur Martin Falardeau*, ont déposé la demande de permis de construction numéro 2019-00167 visant la construction d'une résidence dont l'adresse est 90 *chemin du lac Hughes* ;

**Considérant** qu'initialement le numéro de lot de ces terrains était une partie des lots 96 et 97 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ces lots sont devenus le lot 3 206 899 du cadastre du Québec ;

**Considérant** que selon les termes de l'article 15.1.1 du Règlement de zonage RU.02.2011 de la municipalité de Mille-Isles, une condition préalable à la délivrance d'un permis de construction est le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain, pour lequel un permis de construction est émis, n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale ;

**Considérant** que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

**Considérant** que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 11 360 \$ ou à une superficie de 1 014,84 mètres carrés.

**IL EST PROPOSÉ PAR** :  
**APPUYÉ PAR** :  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de *madame Dina Dagher et monsieur Martin Falardeau* et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 11 360 \$ ;

**QUE** cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

2019-10-242

### **8.10 Attribution du montant compensatoire prévu à la résolution 2019-09-226 au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels**

**Considérant** que le conseil municipal a adopté à la séance extraordinaire la résolution 2019-09-226 visant l'acceptation d'un règlement hors cour lié au dossier numéro 700-17-012178-157 de la Cour supérieure du Québec relatif à la détérioration précoce de la patinoire municipale ;

**Considérant** que ce règlement hors cour prévoit le versement d'un montant compensatoire de 110 000 \$ pour que la Municipalité effectue les réparations requises de la patinoire ;

**Considérant** que pour assurer une utilisation optimale de ce montant, le conseil municipal souhaite le verser au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ATTRIBUER** le montant compensatoire prévu à la résolution 2019-09-226 au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels afin d'être utilisé pour compléter les réparations requises de la patinoire.

**ADOPTÉE.**

2019-10-243

### **8.11 Adoption du règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 4 septembre 2019 par monsieur le conseiller Francis Léger ;

**Considérant** que suite à l'avis de motion à la séance du 4 septembre 2019, le maire a déposé et présenté le projet de règlement ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

**Considérant** que le règlement a été modifié suivant l'avis de motion ;

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**Considérant** que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le Règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

**D'AUTORISER** madame Andrée-Ann LaRocque, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à transmettre le règlement au ministre des Transports du Québec pour approbation, conformément à l'article 627 du Code de la sécurité routière.

**ADOPTÉE.**

2019-10-244

**8.12 Adoption du règlement 2019-02 concernant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 4 septembre 2019 par monsieur le conseiller Francis Léger ;

**Considérant** que suite à l'avis de motion à la séance du 4 septembre 2019, le maire a déposé et présenté le projet de règlement ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**Considérant** que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le Règlement 2019-02 concernant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux.

**D'AUTORISER** madame Andrée-Ann LaRocque, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à transmettre au ministre des Transports du Québec le règlement, en conformité avec l'article 627 du Code de la sécurité routière.

**ADOPTÉE.**

2019-10-245

**8.13 Proclamation de la Municipalité de Mille-Isles alliée contre la violence conjugale**

**Considérant** que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

**Considérant** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

**Considérant** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

**Considérant** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

**Considérant** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

**Considérant** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

**Considérant** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE PROCLAMER** la Municipalité de Mille-Isles alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE.**

2019-10-246

**8.14 Adjudication du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et résidus encombrants que pour partie seulement : HY201908-095**

**Considérant** l'appel d'offres public publié sur le site officiel SEAO le 28 août 2019 et dans l'hebdomadaire *Le Régional* le 29 août 2019 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles et résidus encombrants pour les années 2020 et 2021 avec possibilité de prolongation pour l'année 2022, tel que requis par la loi ;

**Considérant** que l'appel d'offres concerne la collecte et le transport des ordures, matières résiduelles et résidus encombrants, tel que requis par la loi ;

**Considérant** que la soumission la plus basse implique que les jours de collecte des ordures et des matières résiduelles sont les mercredis ;

**Considérant** que la Municipalité accepte de défrayer les frais d'enfouissement et que ces frais sont exclus du contrat ;

**Considérant** le résultat des soumissions reçues ainsi que de l'analyse de leur conformité, dont l'ouverture a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 11h01 ;

**Considérant** les résultats suivant :

GESTION SANITAIRE TIBO INC.	271 000,00 \$
WM QUÉBEC INC.	301 647,00 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise Gestion sanitaire Tibo inc. le contrat que pour partie seulement, pour la collecte et le transport des matières résiduelles et résidus encombrants pour les années 2020 et 2021 avec possibilité de prolongation pour l'année 2022, tel que décrit aux documents d'appel d'offres HY201908-095, en conformité avec le *Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle*, et ce, au montant de **271 000 \$ taxes en sus** réparti comme suit :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

2020	135 500,00 \$
2021	135 500,00 \$

**D'INCLURE** au contrat une clause stipulant que les frais d'enfouissement ne seront pas défrayés par le soumissionnaire et que la Municipalité s'engage à s'acquitter de ces frais.

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat pour les années 2020 et 2021 avec possibilité de prolongation pour l'année 2022.

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités collecte des matières résiduelles et résidus encombrants des années budgétaires 2020 et 2021 aux postes: 02-45110-466 et 02-45210-466.

**ADOPTÉE.**

2019-10-247

### **8.15 Autorisation de paiement à l'entreprise Maxi-métal inc.**

**Considérant** l'acquisition par la Municipalité d'un camion mini-autopompe au montant de 302 872 \$ pour le Service de sécurité incendie ;

**Considérant** que 97 % de ce montant doit être payé à la réception du véhicule, soit 293 785,84 \$ taxes en sus ;

**Considérant** qu'une retenue de 3 % de ce montant a été soustraite au montant final, laquelle devra être payée dans les 30 jours suivant la livraison du véhicule.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'APPROUVER** et **D'AUTORISER** le paiement de 293 785,84 \$ taxes en sus à l'entreprise Maximétal Inc.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 23-03000-724.

**ADOPTÉE.**

2019-10-248

### **8.16 Aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés - Association des propriétaires du chemin des Becs-Scie Ouest**

**Considérant** la politique d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés dûment adoptée par la résolution 2016-11-282 ;

**Considérant** que L'Association des propriétaires du chemin des Becs-Scie Ouest a déposé une demande dans le cadre de ladite politique ;

**Considérant** la réception des pièces justificatives nécessaires pour compléter la demande d'aide financière pour l'année 2019 ;

**Considérant** que la demande d'aide financière de L'Association des propriétaires du chemin des Becs-Scie Ouest satisfait aux critères d'admissibilité de la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ACCORDER** à l'association des propriétaires du chemin des Becs-Scie Ouest une aide financière de 2875 \$, pour l'entretien du chemin des Becs-Scie Ouest, comme prescrit par la politique d'aide à l'entretien et l'amélioration des chemins privés, et ce, pour l'année 2019 ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-39000-521, tel que prévu au budget 2019.

**ADOPTÉE.**

2019-10-249

**8.17 Cession à la Municipalité du lot numéro 3 208 325 du cadastre du Québec en paiement des taxes foncières impayées**

**Considérant** la réception de lettres d'engagement signées par les propriétaires, mesdames Huguette et Solange Robidoux et monsieur Robert Robidoux de céder le lot numéro 3 208 325 du cadastre du Québec à la Municipalité au montant d'un (1) dollar, en paiement des taxes foncières impayées ;

**Considérant** que la Municipalité assume les frais de notaire reliés à cette cession ;

**Considérant** que Me Pilon, notaire à Lachute, province de Québec au cabinet de notaires Campeau, Massicotte, Lajeunesse et Pilon est disposé à préparer les documents de cession.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ACCEPTER** la cession du lot numéro 3 208 325 du cadastre du Québec à la Municipalité de Mille-Isles en paiement des taxes foncières impayées.

**DE MANDATER** Me Pilon, notaire à Lachute, province de Québec, pour préparer les documents requis pour ladite cession.

**D'AUTORISER** monsieur le maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents de cession.

Les frais de notaire relatifs aux services professionnels sont payés par la Municipalité sur réception de la facture.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-61000-419.

**ADOPTÉE.**

2019-10-250

**8.18 Demande au gouvernement du Québec d'initier et mettre sur pied un Programme national de gestion du myriophylle en épi et appui de la déclaration de l'Alliance pour la création d'un tel programme**

**Considérant** que le myriophylle en épi est une plante aquatique envahissante qui est reconnue pour perturber les lacs et cours d'eau en



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

formant de denses tapis de végétation qui déplacent la végétation indigène ;

**Considérant que** cette plante envahissante modifie l'habitat des poissons et d'autres espèces aquatiques ;

**Considérant que** cette plante envahissante, lorsqu'elle est bien implantée, perturbe sérieusement l'utilisation des plans d'eau à des fins récréatives et touristiques ;

**Considérant que** le myriophylle en épi est difficile à éradiquer car de nouveaux plants peuvent se former entre autres par de multiples petits fragments transportés par le courant ou, d'un plan d'eau à l'autre, apportés par tout type d'embarcations ;

**Considérant que** les lacs grandement atteints par le myriophylle en épi infligent une dépréciation significative de la valeur foncière des propriétés riveraines ;

**Considérant qu'il est urgent de sensibiliser et d'informer l'ensemble de tous les utilisateurs des lacs et cours d'eau du Québec des gestes à poser pour contrôler la prolifération de cette plante exotique envahissante ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :**

**DE DEMANDER** l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection de lacs et de cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et de mettre sur pied un Programme national de gestion du myriophylle en épi.

**D'APPUYER** la déclaration de l'Alliance pour la création d'un tel Programme national de gestion du myriophylle en épi, telle qu'elle est présentée en annexe de ladite résolution.

**ADOPTÉE.**

2019-10-251

**8.19** ***Engagement du respect des modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023***

**Considérant que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**Considérant que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :**

**DE S'ENGAGER** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

**DE S'ENGAGER** à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**D'APPROUVER** le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**DE S'ENGAGER** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**DE S'ENGAGER** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**D'ATTESTER** par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE.**

2019-10-252

**8.20** ***Demande à la MRC d'Argenteuil pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles de participer au Programme de récupération hors foyer d'Éco-Entreprises Québec et de déposer une demande d'aide financière auprès de Tricentris, dans le cadre de son programme d'amélioration de la performance pour l'année 2019***

**Considérant** que le programme de récupération hors foyer, cofinancé par Éco Entreprises Québec (EEQ) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), a rendu possible l'installation de près de 20 000 équipements de récupération multimatières, ce qui correspond à 6 075 tonnes récupérées par année et 2 430 tonnes de CO2 évitées par année au Québec pendant ses huit années d'existence, soit entre 2008 et 2016 ;

**Considérant** que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 11 novembre 2016, soit à la fin du programme de récupération hors foyer, et qu'ainsi, elle n'a pas eu l'opportunité de présenter une demande à ce moment ;

**Considérant** qu'un nouveau programme de récupération hors foyer vient d'être lancé et s'adresse aux municipalités locales, MRC et régions municipales pour des achats de plus de 25 équipements de récupération installés avant la fin de l'année 2019 et que l'appel de projets se terminera le 5 juillet 2019 ;

**Considérant** que les mesures 1.6 et 2.8 du PGMR de la MRC d'Argenteuil 2016-2020 ciblent l'implantation d'équipements de récupération de matières recyclables ainsi que de matières organiques



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019**

dans les bâtiments municipaux et les aires publiques sur l'ensemble du territoire ;

**Considérant** que ce nouveau programme de récupération rembourse aux municipalités et MRC 70 % du coût d'achat des équipements de récupération avant livraison et taxes jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par unité ;

**Considérant** que lors d'une séance d'ajournement tenue le 23 mai 2019, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 19-05-121, afin notamment :

- De déposer une demande de financement, pour et au nom de ses municipalités locales qui désirent participer, afin d'obtenir une aide financière pour l'achat et l'installation d'équipements de récupération de matières recyclables dans les aires publiques municipales, dans le cadre du Programme de récupération hors foyer d'Éco Entreprises Québec ;

**Considérant** que la MRC a des besoins pour ses installations régionales : aréna, terrains multisports, vélo-route Argenteuil et bâtiments de la MRC ;

**Considérant** que ce programme de récupération peut être associé à d'autres sources de financement ;

**Considérant** qu'un second programme de financement est accessible pour l'année 2019, soit le programme d'amélioration de la performance de Tricentris, et pourrait être appliqué à ce projet ;

**Considérant** que la MRC d'Argenteuil a transmis les coûts unitaires estimés suivants :

Prix unitaire ESTIMÉ		Avant taxes
Duo bac extérieur (déchet et recyclage)	DUO – Extérieur	775,00 \$
Trio bac intérieur (déchet/recyclage/compost)	TRIO – Intérieur	755,00 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**QUE** la Municipalité de Mille-Isles demande à la MRC de participer au Programme de récupération hors foyer d'Éco-Entreprises Québec.

**QUE** la Municipalité de Mille-Isles demande à la MRC d'Argenteuil d'effectuer également les démarches pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Tricentris, dans le cadre de son programme d'amélioration de la performance pour l'année 2019.

**ADOPTÉE.**

### **8.21 Dépouillement de l'arbre de Noël - allocation d'un budget d'opération**

**Considérant** que le budget 2019 prévoit l'organisation de l'activité «Dépouillement de l'arbre de Noël» ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

**Considérant** que l'activité se déroulera à la salle communautaire le 8 décembre 2019 ;

**Considérant** que pour le bon fonctionnement de cette activité, il y a lieu d'allouer le budget nécessaire et d'autoriser la responsable des communications et des loisirs à signer les contrats.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

**APPUYÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ALLOUER** un budget de 2 860 \$ pour l'organisation de l'activité «Dépouillement de l'arbre de Noël» ;

**D'AUTORISER** madame Darina Bélanger, responsable des communications et des loisirs à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles, les contrats nécessaires au bon déroulement de cette journée et à effectuer les paiements en lien avec ces derniers ;

**D'IMPUTER** ces dépenses aux postes budgétaires 02-70170-321, 02-70170-419, 02-70170-516, 02-70170-610 et 02-70170-641.

**ADOPTÉE.**

2019-10-254

**8.22 Représentations à l'assemblée publique de Scouts Canada prévue le 23 octobre 2019 visant à proposer un bail emphytéotique pour l'utilisation de la Réserve Scout Tamaracouta**

**Considérant** que Scouts Canada a donné mandat à une firme de courtage immobilier afin d'évaluer la plupart de ses propriétés réparties sur le territoire canadien ;

**Considérant** que la firme de courtage a remis son rapport et que Scouts Canada convoque la Municipalité de Mille-Isles à son assemblée publique qui se déroulera le 23 octobre 2019 ;

**Considérant** que la Municipalité est invitée à se prononcer sur l'avenir des propriétés de Scouts Canada ;

**Considérant** que la Réserve Scout Tamaracouta est le plus vieux camp de Scouts en activité au pays ;

**Considérant** que la Réserve Scout Tamaracouta fait partie du patrimoine de la Municipalité de Mille-Isles et de son histoire ;

**Considérant** que depuis novembre 2015, des représentants de la Municipalité sont au courant des difficultés financières de Scouts Canada et de l'urgence d'agir ;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles, depuis 2015, a fait des démarches et des offres pour assurer la pérennité de la Réserve Scout Tamaracouta sur son territoire ;

**Considérant** qu'il a été offert par la Municipalité qu'elle prenne en charge, par bail emphytéotique, le camp Jackson Dodds pour une durée minimale de 25 ans ;

**Considérant** que cette offre avait pour effet de dégager Scouts Canada du coût d'entretien et de maintenance, d'assurance et de garantir à la fin du bail, l'entière propriété dans un bon état de fonctionnement ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles réitère sa proposition afin de contribuer au maintien des activités sur la Réserve Scout Tamaracouta ;

**Considérant** que la Municipalité offre également à Scout Canada la possibilité de demeurer propriétaire et d'assumer la mise aux normes de la Réserve Scout Tamaracouta par bail emphytéotique pour y maintenir une vocation communautaire, récréative, éducative, environnementale et patrimoniale ;

**Considérant** que la Municipalité assigne monsieur Howard Sauvé, maire suppléant et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité pour faire part de sa volonté et de son engagement à conserver sur son territoire la Réserve Scout Tamaracouta.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE DÉSIGNER** monsieur Howard Sauvé, maire suppléant et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier comme représentant de la Municipalité, pour contribuer à maintenir sur son territoire la Réserve Scout Tamaracouta, incluant le camp Jackson Dodds.

**D'OFFRIR** à Scouts Canada, dans le cadre d'un bail emphytéotique, le maintien de la Réserve Scout Tamaracouta à vocation communautaire, récréative, environnementale et éducative.

**DE DEMANDER** à la MRC d'Argenteuil d'appuyer la démarche de la Municipalité de Mille-Isles en vue de maintenir la Réserve Scout Tamaracouta à vocation communautaire, récréative, environnementale et éducative.

**ADOPTÉE.**

2019-10-255

### **8.23 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

**Considérant** que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**Considérant** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi un programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**Considérant** que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**Considérant** que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles prévoit la formation suivante pour la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire:

- 4 pompiers pour la formation sur la désincarcération
- 3 pompiers pour la formation d'opérateur de pompe
- 3 pompiers pour la formation Pompier I

**Considérant** que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescaubeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

**ADOPTÉE.**

### 9. **Période de questions**

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

### 10. **Levée de la séance**

À **20h32**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Michel Boyer  
Maire et  
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier



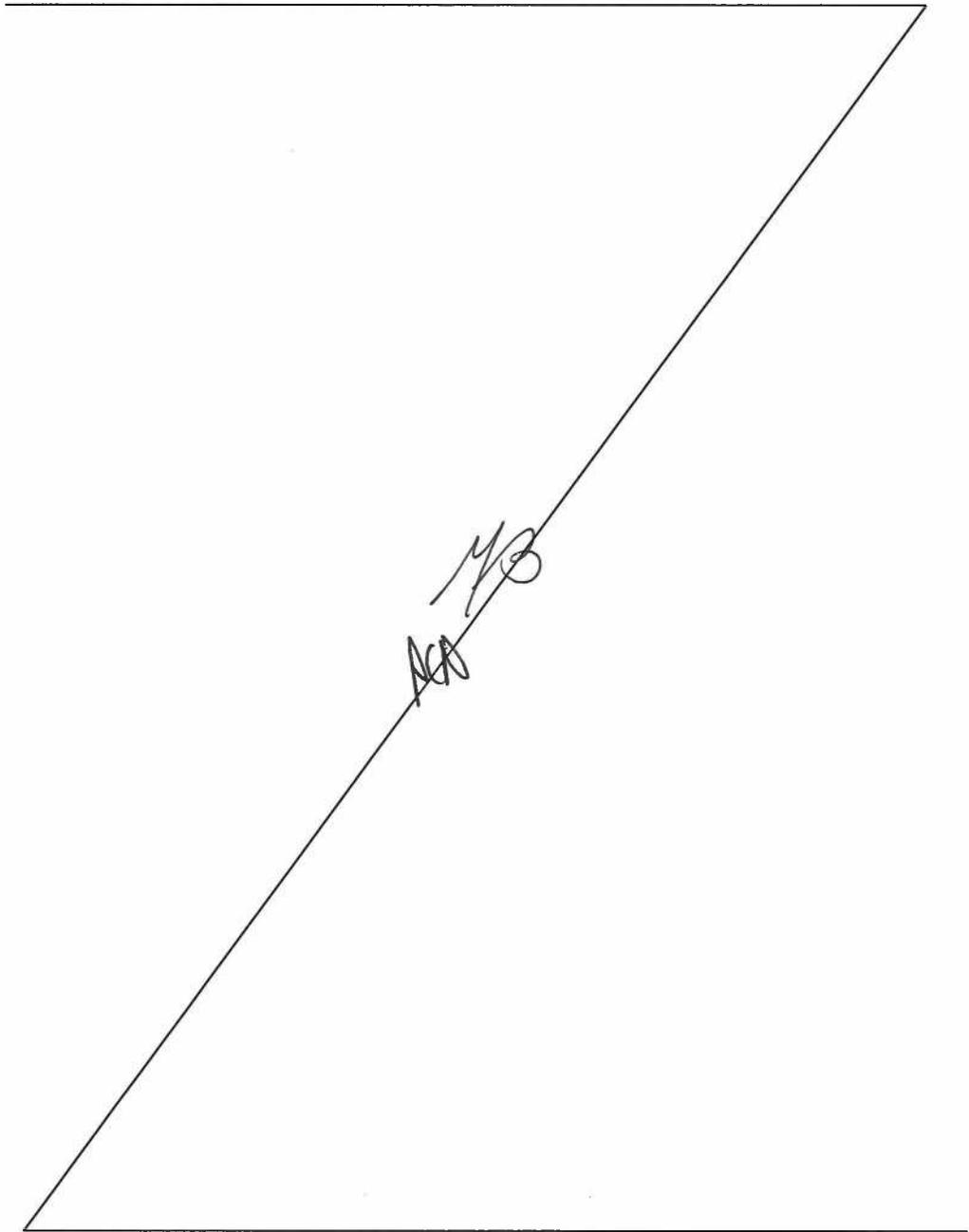
No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer  
Maire et président d'assemblée



No de résolution  
ou annotation



*MB*